



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Armée de terre : Picardie

Question écrite n° 58351

## Texte de la question

M François Fillon attire l'attention de M le ministre de la défense sur les graves conséquences qu'occasionnent les restructurations de l'armée de terre dans la région Picardie. Le Plan « Armée 2000 » devrait, dans les années à venir, entraîner 15 000 suppressions d'emplois soit 10 000 emplois directs et 5 000 emplois indirects représentant près de 2 p 100 de la population active de Picardie dont le taux de chômage est supérieur à 10 p 100. Il lui demande les mesures qu'il entend prendre afin de compenser les pertes de ces emplois. Un nouveau plan d'aménagement du territoire facilitant les mesures de délocalisation des entreprises et services publics dans les secteurs touchés est-il à l'étude ?

## Texte de la réponse

Reponse. - Le ministère de la défense est engagé dans un processus de reorganisation d'ampleur de ses forces armées pour adapter la posture des unités au nouveau contexte international, rationaliser l'outil de défense et dégager d'indispensables économies de fonctionnement. Pour ce qui concerne l'armée de terre, la 3e division blindée a été dissoute à l'été dernier et la 5e division blindée le sera à l'été prochain. Cet effort se poursuivra en 1993 et dans les années ultérieures comme l'avait annoncé le ministre de la défense devant l'Assemblée nationale le 13 novembre 1991 lors du débat concernant l'examen des crédits du ministère de la défense. Conscient de l'impact de ces futures mesures sur l'environnement économique et social des sites concernés, il s'était engagé à les annoncer et à les préparer suffisamment à l'avance. C'est dans cet esprit qu'a été retenue après des études précises et détaillées la dissolution en 1993 de la 8e division d'infanterie dont la plupart des unités sont stationnées dans les départements de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme. Dès l'annonce de cette décision, un processus de concertation avec l'ensemble des partenaires locaux a été engagé ; ainsi, dans le département de l'Aisne, le plus concerné par les mesures de restructuration, a été mis en place un comité départemental placé sous la présidence du préfet et composé du président du conseil général, des responsables des chambres de commerce et d'industrie et des maires des communes concernées. De plus, un représentant du ministère de la défense a été installé auprès du préfet de l'Aisne afin de coordonner l'ensemble des actions en liaison avec le ministère de la défense et les élus locaux. Enfin, la délégation aux restructurations, mise en place au sein du ministère de la défense, se tient prête à examiner toute action de revitalisation économique envisageable et de reconversion éventuelle des emprises militaires dans la région Picardie et le Fonds de restructuration de la défense (FRED) permettra d'accorder des aides financières en faveur des projets locaux de développement.

## Données clés

**Auteur :** [M. François Fillon](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 58351

**Rubrique :** Armée

**Ministère interrogé** : défense

**Ministère attributaire** : défense

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 1er juin 1992, page 2396